



**2024/12-70**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**du CONSEIL MUNICIPAL du 16 DECEMBRE 2024**

Date de convocation : 10 DECEMBRE 2024 Date d'affichage : 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 DECEMBRE 2024 à 20h00, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 10 DECEMBRE 2024 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame, le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : Mme MAURICE, M. SCHWEIZER, Mme ENEE, Mme CHABRIT, M. FERREIRA, M. MAURICE, M. ARDITTI , M. DIGAIRE, Mme LOZACH, Mme SCHEMBRI, Mme REUSSARD, M. BALLOT, M. VINOLAS.

Absents ayant donné pouvoir : Mme RAYSEGUIER à Mme CHABRIT  
M. SIMON à M. BALLOT

Ouverture du Conseil à 20h00

Mme le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

Madame CHABRIT est désignée secrétaire de séance.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES SINISTRES DE MAYOTTE**

**Solidarité avec la population de Mayotte**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

**Vu** l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de SERAINCOURT tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 300€ à la Protection civile.
- Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Vote à l'unanimité



Le Maire  
Anne-Marie MAURICE